

Déclaration liminaire à la formation spécialisée du 19 mai 2026

Monsieur le président,

Ce week-end étaient commémorés les 78 ans de la Nakba (le désastre), ce qui nous amène à évoquer de nouveau la situation catastrophique de la Palestine. Réuni au siège de l'Onu, le Comité pour l'exercice des droits inaliénable du peuple palestinien a dénoncé par la voix de son président Coly Seck, une situation intenable : « A Gaza, ce n'est pas un cessez le feu. C'est moins de feu.a-t-il lancé. « Moins de feu n'est pas la paix », a-t-il insisté, rappelant que des enfants continuent d'être tués, des familles déplacées et l'aide humanitaire entravée. Il a appelé à « un cessez-le-feu permanent » ainsi qu'à « un accès humanitaire total » à l'enclave palestinienne. M. Seck a également mis en avant l'ampleur des destructions. Selon des estimations récentes, les dégâts matériels directs dans la bande de Gaza atteignent 35,2 milliards de dollars, tandis que les besoins pour la reconstruction et le relèvement dépasseraient 71 milliards de dollars. « Ces chiffres donnent le vertige », a-t-il déclaré. « Mais derrière chaque chiffre, il y a une maison. Une école. Un hôpital. Une vie interrompue. »

Cela, comme en Iran, au Soudan, en Ukraine et dans tant d'autres endroits de la planète, c'est la guerre. C'est l'expression du capitalisme que les économistes marxistes définissaient comme le « capitalisme pourrissant », qui n'avait plus que deux solutions à sa survie : le recours à la guerre et au crédit. C'est dans ce contexte sans issue vers la barbarie la plus horrible qu'en France, le projet de loi actualisant la programmation militaire 2024-2030 confirme une orientation claire : Macron et son gouvernement ont choisi de préparer la guerre, en faisant croire à son caractère inéluctable, plutôt que de répondre aux besoins sociaux de l'immense majorité de la population. Préparer la guerre, c'est en créer les conditions. C'est le sens du déchaînement de propagande militariste qui est déversée en ce moment. Le budget actualisé de la mission Défense atteint à présent 449 milliards d'euros sur 2024-2030, contre 413 milliards dans la trajectoire initiale, soit 36 milliards d'euros supplémentaires sur 2026-2030. La trajectoire annuelle grimpe jusqu'à 76,3 milliards d'euros en 2030, avec un objectif explicite de 2 % du PIB consacré à la défense entre 2025 et 2027. Dans le même temps, la Revue nationale stratégique 2025 revendique une « économie qui se prépare à la guerre » et un « réarmement moral de la Nation ». Prenons, par exemple, la création d'une école de dix classes : c'est de l'emploi local stable (enseignant·es, ATSEM, agent·es techniques), de l'investissement de proximité et des effets multiplicateurs sur le quartier (commerces, mobilité, lien social). Mais une école de dix classes, c'est aussi le prix de trois missiles ASTER... qui sont jugés prioritaires sur la réponse aux besoins sociaux. Cette marche à la guerre s'accompagne d'un durcissement juridique. Le projet crée un « état d'alerte de sécurité nationale », permettant des dérogations au droit commun, y compris sur le temps de travail, la santé-sécurité au travail, certaines procédures de consultation, l'urbanisme ou l'environnement, au nom des besoins de la défense. Pendant ce temps, les services publics sont étranglés. Mais pour l'armement, l'État programme, sécurise, finance et protège : des milliards pour la guerre, l'austérité pour nos administrations !

Cette politique oppose de fait le développement des services publics nécessaires à la population à la montée d'une économie d'armement soutenue par la puissance publique, pour le compte des industriels. Elle tente de nourrir un climat d'union sacrée, dans lequel toute contestation des choix militaires peut être disqualifiée au nom de la « nécessaire » défense nationale. Une autre voie est possible : au lieu de préparer la guerre, il s'agirait de préparer la paix, développer et renforcer des services publics, nos salaires, la sécurité sociale, nos retraites... plutôt que

l'escalade militaire et l'exception sécuritaire. Il y a cent ans, le grand écrivain français Anatole France écrivait dans le journal L'Humanité le 18 juillet 1922 : « *On croit mourir pour la patrie ; on meurt pour des industriels.* » : jamais nous n'avons autant cité cette phrase et jamais elle n'a été autant d'actualité sur la dernière période.

Une des conséquences de la confiscation des deniers du pays dans la marche à l'économie de guerre, c'est par exemple la situation dans laquelle est plongée l'entreprise Fibre Excellence. Le combat des personnels continue. Une réunion publique est convoquée à Villeneuve de Rivière ce jeudi 21 mai à 20h, au cours de laquelle seront exposées des solutions pour que vive la filière bois/papier sur le territoire avec entre autres choses, le projet de loi de nationalisation de l'entreprise déposé à l'assemblée le 27 mars 2026.

L'actualité récente dans notre département fait que nous allons revenir sur l'épisode de l'inauguration de la Cité administrative. Durant les dix jours qui ont précédé cette inauguration, l'intersyndicale de la Cité administrative a dénoncé le choix du nom de Michel Debré, en rappelant le pedigree du personnage : sexiste et opposant à la loi Veil, réactionnaire et opposant à l'abolition de la peine de mort, colonialiste en tant que défenseur de l'Algérie française et artisan de la déportation de près de 2000 enfants réunionnais. Il était également le défenseur d'une conception rétrograde de la Fonction publique : « Le fonctionnaire est un homme (!) de silence. Il sert, il travaille et il se tait » ! Tout un symbole de nommer une cité administrative du patronyme de l'auteur d'une telle phrase !

Face à la fronde des représentant·es des personnels et la désapprobation des collègues, le premier ministre a finalement annulé sa venue le jeudi 6 mai pour l'inauguration (en prétextant une réunion urgente à Paris, mot d'excuse qui n'a convaincu personne, pas même les collègues des renseignements territoriaux). Chargé de l'inauguration une semaine plus tard, le préfet, face au maintien de la fronde, a proposé une rencontre à l'intersyndicale la veille au soir. Nous ne sommes bien évidemment pas tombés d'accord sur le choix du nom de baptême mais nous avons longuement débattu sur tous les sujets qui font que la Cité administrative n'est pas le petit paradis décrit dans les discours préfectoraux et autres communiqués de presse. L'intersyndicale a une nouvelle fois porté la création d'une formation spécialisée de site (revendication qui date des années 80 !), en s'appuyant sur le fait qu'au mois de mars, le ministre de l'Action et des comptes publics, M. Amiel, avait exprimé devant les représentant·es des personnels des administrations financières, qu'une expérimentation aurait lieu à ce sujet sur « deux ou trois cités administratives ». Nous avons proposé au préfet de présenter la candidature de Toulouse à cette expérimentation, chose qu'il s'est engagé à faire après vérification de la démarche et à la condition que cette formation spécialisée de site n'empiète pas sur les instances propres à chaque administration. Nous serons attentifs au respect de cet engagement de sa part et nous comptons sur le directeur régional, qui était présent à cette réunion, pour laisser le dossier en bonne place sur la pile de la personne qui va le remplacer au poste de DRFiP. Dans l'attente, une réunion informelle sera organisée avec les représentant·es des personnels en septembre prochain.

S'agissant des questions relatives à l'avancée des travaux de la Cité, le préfet a rappelé que lors des Conseils de Cité (réunion de la préfecture avec les cadres des administrations), tous les éléments sont transmis aux directeurs et directrices, qui sont chargé·es d'en informer les instances ad hoc de leurs administrations respectives (CSA et FS du CSA). Il serait de bon aloi que la DRFiP commence à communiquer au fil de l'eau sur ce point et nous communique les éléments des réunions passées.

Dans la rubrique démocratie, le 30 avril dernier, au lendemain d'une manifestation contre ses premières mesures, Christophe Barthès, élu en mars pour le Rassemblement national à la tête de la commune de Carcassonne, a appelé la CGT, la FSU, SUD et la CFDT à restituer les locaux syndicaux qu'elles occupent. « *Les syndicats nationaux ont profité pendant trop*

longtemps des largesses des contribuables », a-t-il argumenté dans un second temps, alors qu'à l'origine, il avait expliqué aux médias que tous les syndicats qui avaient manifesté contre l'extrême-droite à Carcassonne seraient chassés des locaux municipaux. Il est bon de rappeler que ces locaux sont un lieu de travail, destiné à accueillir les salariés du privé et du public qui en ont besoin. Si un maire RN engage des représailles lorsque des syndicats manifestent, que se passera-t-il dans le pays si un candidat RN est élu en 2027. A Carcassonne, comme ailleurs, les locaux syndicaux et les Bourses du travail, ne sont pas des locaux municipaux comme les autres. Comme partout en France, il s'agit de lieux historiques d'accueil, d'organisation et de défense des travailleurs et travailleuses. A Carcassonne, depuis près de 90 ans, les salarié·es peuvent être accueilli·es à la bourse du travail et accompagné·es notamment grâce à des permanences juridiques face aux licenciements abusifs, aux impayés, aux accidents du travail, aux discriminations et à la précarité. Dans un territoire durement touché par les inégalités sociales, cette présence est essentielle. Présenter cette expulsion comme une simple mesure administrative relève de la mauvaise foi politique. Cette décision s'inscrit dans une série d'actes assumés par le maire RN de Carcassonne : suppression de subventions à la Ligue des Droits de l'Homme et à toutes les associations qui critiquent l'extrême droite, retrait du drapeau européen sur la façade la mairie, remplacement du portrait du Président de la République par celui de Marine Le Pen, suppression des publications légales dans la presse locale considérée comme trop critiques... Aujourd'hui, ce sont les syndicats, qui sont directement visés parce qu'ils constituent un contre-pouvoir organisé, capable de défendre les droits sociaux et les libertés collectives. S'attaquer à une Bourse du travail n'est jamais anodin. Ces lieux sont issus de l'histoire du mouvement ouvrier et de la construction des solidarités populaires. Un rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales de 2013 sur les Bourses du travail et les Maisons des syndicats chiffrait leur fréquentation à plus d'un million de personnes dans le cadre des permanences juridiques et sociales. Les affaiblir ou les faire disparaître revient à porter atteinte à la capacité des salarié·es à se défendre collectivement et à accéder concrètement à leurs droits. Cette décision est contraire à la Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948. Ce qui se joue à Carcassonne dépasse largement le cadre local. Si une municipalité peut, pour des raisons idéologiques, expulser des organisations syndicales d'un lieu qu'elles occupent parfois depuis près d'un siècle, alors c'est un précédent extrêmement dangereux qui est créé pour l'ensemble du pays.

Un élan de démocratie, à rapprocher de la déclaration faite avant-hier par Maxime Saada, patron de Canal +, qui a déclaré que les acteurs, actrices, technicien.es et exploitant.es de salles signataires d'une pétition contre la main-mise idéologique du groupe Vivendi sur le cinéma français ne pourraient plus travailler avec Canal +. « Ne pas mordre la main qui te donne à manger », comme avait reproché le toujours mesuré Cyril Hanouna à un député, ancien chroniqueur de son émission, qui avait osé critiquer le patron de la chaîne C8, ex-chaîne de télévision propriété de Vincent Bolloré. Une considération des rapports sociaux finalement assez proche de la vision du fonctionnaire par Michel Debré ; « Le fonctionnaire est un homme (!) de silence. Il sert, il travaille et il se tait ». Remplacer « fonctionnaire » par « actrice » ou « militant syndical », pour les « grands progressistes » que sont les tenants de la droite réactionnaire, ça fonctionne avec tout !

Enfin, nous rappelons notre opposition à l'attaque frontale des droits familiaux pour lesquels le conseil d'État a enjoint le gouvernement de prendre un décret relatif aux autorisations spéciales d'absences des fonctionnaires. Mais au lieu de garantir un minimum commun à toutes les administrations et de laisser la possibilité de négociation, le gouvernement a proposé un décret plafond qui enferme tous les agents dans des droits revus à la baisse. Encore une expression du mépris de ce gouvernement pour les fonctionnaires, pour tout simplement montrer qu'il remet les agents publics au travail. Comme le disait Michel Debré : « Le fonctionnaire est un homme (!) de silence. Il sert, il travaille et il se tait ».

Venons-en avec ce qui va préoccuper notre instance et la DRFiP :

- en matière de conditions de travail, la direction a-t-elle anticipé la gestion de « l'aide au carburant », qui est gérée par une plateforme dédiée, mais dont nous craignons quelques retombées sur les SIP du département ? Quels ont été les conclusions de la réunion locale du 12 mai ?

- la DRFiP 31 impose, le mardi pour le mercredi, une réunion d'une heure sur l'avancement du cadre d'objectif et de moyen, en présentiel. Inutile de vous dire que cette invitation n'a pas fait plaisir à grand monde, tant le bilan de cette « chose » importe peu aux collègues, puisque c'est d'elle que provient une partie de leurs difficultés quotidiennes. : « « Le fonctionnaire est un homme (!) de silence. Il sert, il travaille et il se tait », mais il ne va pas forcément perdre son temps de plus en plus précieux (mais de moins en moins cher payé) dans des réunions de propagande à la gloire des pseudos-résultats des grands penseurs de notre administration.

- autre « irritant » de la semaine : la convocation hier à 12h25 de la réunion DUERP des EDR ce jour de convocation de la Formation spécialisée. Une manière de ne pas être dérangé par les représentants de la FS membres de l'EDR. Joli coup, baron ! Nous demandons bien évidemment le report de cette réunion à une date ultérieure.

- « l'irritant » du mois, voire de l'année ou de la décennie, c'est le dysfonctionnement de notre informatique. La dernière galère en date pour les collègues est, semble-t-il, liée à une mise à jour de l'application Windows. Le résultat des courses, c'est un ralentissement quotidien des postes de travail et un énervement croissant des personnels. À quand le changement de système d'exploitation, avec un passage sous Linux par exemple ?

Pour conclure, nous souhaitons vous dire que nous déplorons l'indigence des documents qui nous ont été communiqués pour cette instance. Une ambiance de fin de règne perrinesque ? En tous les cas, volonté ou pas, une opération de sabotage du dialogue dit social dans le département.